



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	12
Absents excusés :	2
Absent :	5
Procurations:	2

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 21 janvier, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :

Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Isabelle BONNEFOY, Gwendal HERVE, Myriam LE BERRE, Gwenole LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX,

Absents excusés :

Aurélie BODENNEC, Alexandre DUBRAY,

Absent :

Florian CROISSANT, Louis KERNALEGUEN, Benoit PIRIOU, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Pouvoirs :

Aurélie BODENNEC donne procuration à Myriam LE BERRE,
Alexandre DUBRAY donne procuration à Stéphane RIOU

Secrétaire de séance :

Morgane COLLEOC.

Le procès-verbal du 19 décembre 2025 est approuvé.

DÉLIBÉRATION N° 2026-01 : ACCORD-CADRE EN GROUPEMENT DE COMMANDES – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DE LA VOIRIE 2026–2029 – AUTORISATION DE SIGNER POUR LA PART DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme et des travaux.

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8, L2125-1, R2131-12, R2152-7 à R2152-11 et R2162-1 à R2162-14 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes « Travaux de voirie » entre les communes de Briec, Etern, Landrévarzec et Langolen, désignant la Ville de Briec coordonnateur/pouvoir adjudicateur pour la passation ;

Vu la décision d'attribution prise par la Ville de Briec, en qualité de coordonnateur, au profit de la société COLAS – Agence de Quimper, à l'issue de la procédure adaptée publiée sur la plateforme MEGALIS (avis du 07/11/2025 ; avis favorable unanime de la CAMPA du 06/01/2026) ; délibération n°27.01.2026.03 du 27 janvier 2026 ;

Vu que l'accord-cadre est mono-attributaire, exécuté par émission de bons de commande, sans minimum et avec un montant maximum annuel global de 1 080 000 € TTC, la part annuelle maximale de la commune étant fixée à 180 000 € TTC ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'attribution susvisée au profit de la société COLAS – Agence de Quimper ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour la part de la commune, l'accord-cadre « Travaux d'entretien et de modernisation de la voirie 2026–2029 », sans minimum et avec un montant maximum annuel tel que précisé ci-dessus, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n'entraînant pas une augmentation du montant initial supérieure à 5 % ;
- DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets concernés ;
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2026-02 : DETR – AMÉNAGEMENT DU BOURG (4 RUES)

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme et des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux nécessaires pour assurer l'aménagement des 4 rues principales du bourg (rue de Kerroc'h, rue de Quilinen, rue de Ty Coat, rue de Cornouaille). Ces travaux peuvent bénéficier de subvention au titre de la DETR en tant que travaux d'aménagement de centre-bourg (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité (Priorité 1).

Le montant de l'ensemble du projet étant de l'ordre de 1 900 000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse, il est proposé au conseil de le diviser en plusieurs tranches.

Aussi, au titre de 2026, la demande de subvention se limite à la restructuration des rues de Kerroc'h et de Ty Coat pour un montant de l'ordre de 798 000 € HT

Le plan de financement se présenterait comme-ci :

Coût de l'opération (tranche 1) :	798 000 € HT
DETR :	399 000 € HT
Commune :	399 000 € HT

La Commune s'engageant à couvrir la part non couverte par les subventions. En cas d'obtention d'autres subventions sur ce projet, l'ensemble de celles-ci (DETR incluse) ne pourront pas dépasser 80 % du coût total HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la DETR.

VOTE			
Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

DÉLIBÉRATION N° 2026-03 : DSIL – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE ANNEXE DITE « SALLE DE PING-PONG »

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme et des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux nécessaires pour assurer la rénovation de la salle communale annexe dite « salle de ping-pong ». Compte tenu de son état, elle est actuellement sous-utilisée par les associations de la Commune.

Les travaux porteront notamment sur la rénovation thermique (avec les remplacement des menuiseries existantes, l'isolation des murs et du plafond, l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage), mais aussi remise aux normes du circuit électrique, mise aux normes d'accessibilité et création de sanitaires PMR et pose d'un nouveau revêtement de sol.

Le montant de l'ensemble des travaux étant de l'ordre de 125 823 € HT (en comprenant 6000 € pour aléa), aussi il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DSIL.

Le plan de financement se présenterait comme-ci :

Coût de l'opération :	125 823 € HT
DSIL :	80 000 €
Conseil Départemental : (non obtenue à ce jour)	20 560 €
Commune :	25 263 €

La Commune s'engageant à couvrir la part non couverte par les subventions. En cas d'obtention d'autres subventions sur ce projet, l'ensemble de celles-ci (DSIL incluse) ne pourront pas dépasser 80 % du coût total HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la DSIL.

VOTE			
Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Paul BOEDEC a signé	Morgane COLLEOC a signé	Dominique COLLOCH a signé	Stéphane RIOU a signé
Sébastien CORBEL a signé	Yvonne AUTRET a signé	Aurélie BODENNEC <i>Procuration à Myriam LE BERRE</i>	Isabelle BONNEFOY a signé
Florian CROISSANT <i>Absent</i>	Alexandre DUBRAY <i>Procuration à Stéphane RIOU</i>	Gwendal HERVE a signé	Louis KERNALEGUEN <i>Absent</i>
Myriam LE BERRE a signé	Gwenolé LE SOLLIEC a signé	Benoît PIRIOU <i>Absent</i>	Michel RANNOU a signé
Éric REYX a signé	Nagareta ROY <i>Absente</i>	Hervé TRELLU <i>Absent</i>	

QUESTIONS DIVERSES

Néant